

**Le Cercle des Entrepreneurs du Futur**

en association avec



**Grand Prix de la Réflexion pertinente  
et impertinente**

**2007**

**Communication présélectionnée**

**La qualité de la communication environnementale va-t-elle  
de pair avec la performance de la firme ?**

Isabelle Pignatel, Alistair Brown

## Les lauréats 2007 du Grand prix de la réflexion pertinente et impertinente du Cercle des Entrepreneurs du Futur

Le jury du Cercle des Entrepreneurs du Futur a remis le mercredi 12 décembre 2007 le Grand Prix de la réflexion pertinente et impertinente.

Créé à l'attention des chercheurs, des consultants ou autres professionnels pour enrichir la réflexion pertinente et impertinente sur des thèmes émergents et controversés concernant l'entrepreneuriat et le développement durable d'activités dans les territoires, et qui peuvent être utiles aux entreprises.

Les gagnants des trois **Grand Prix** d'un montant de 5 000 € sont :

- **Monsieur Jean-Pierre Chevalier**, professeur titulaire de la chaire de matériaux industriels, métalliques et céramiques au Conservatoire National des Arts et Métiers pour sa communication sur les *Nouveaux vieux matériaux et les enjeux du 21ème siècle : développement durable, énergie et CO2*,
- **Madame Marjorie Jouen** qui travaille à Bruxelles au Comité des régions et est conseillère externe pour l'Association Notre Europe pour sa communication sur *le développement local endogène, parent pauvre des stratégies de développement ?*
- **Monsieur Pierre-Frédéric Ténière Buchot**, gouverneur du Conseil Mondial de l'Eau, membre de l'Académie de l'eau et vice-président du Programme Solidarité Eau et conseiller en stratégie chez CANDIZ pour sa communication sur *l'apostasie durable*.

Un **Prix spécial** d'un montant de 5 000 € a été décerné à Madame Maria Nowak, économiste, spécialiste du microcrédit et présidente de l'association pour le droit à l'initiative économique (A.D.I.E) pour sa communication sur *l'entrepreneuriat : 50 000 personnes en difficulté créent leur entreprise*.

Trois **Prix** d'un montant de 2 500 € ont été attribués à :

- **Madame Rose-Marie Grenouillet**, chargée d'études à la préfecture de région Basse Normandie pour sa communication sur *L'Agenda 21 et actions de développement durable, des outils de management au service de l'innovation ou de la pollution*,
- **Monsieur Emmanuel Faivre**, docteur en géographie, Université de Franche-Comté, Laboratoire ThéMA, UMR CNRS pour sa communication sur les *Infrastructures de transport et développement: le nécessaire changement de paradigme*
- **Monsieur Régis Moreau**, docteur en sociologie et enseignant-chercheur à l'Université catholique d'Angers pour sa communication sur *La spirale du succès entrepreneurial*.

Les sept nominés seront publiés dans un numéro spécial de **Population et Avenir** à paraître en mars 2008.

Le prix sera renouvelé pour l'année 2008 avec une extension aux thèmes de l'innovation et des services.

# **La qualité de la communication environnementale va-t-elle de pair avec la performance de la firme ?**

## **Résumé :**

Nous nous proposons d'étudier la qualité de la production environnementale en France dans les rapports annuels et de développement durable des sociétés du CAC 40 pour l'année 2005. Nous mettons en évidence en utilisant l'index de Cormier et Magnan, une bonne qualité de publication environnementale sur les thématiques de la lutte contre la pollution, du management de l'environnement et de la prise en compte du développement durable, mais aussi une moindre qualité de production quant aux coûts et risques environnementaux et à la contamination et remise en état des sols. Nous émettons des réserves sur l'utilisation de certains indicateurs de l'index de Cormier et Magnan qui s'avèrent être redondants. Nous montrons également que la qualité de la communication environnementale est corrélée positivement avec la performance et la composition de son conseil d'administration et de manière négative avec le niveau d'endettement de la firme.

## **Mots-clés :**

Communication environnementale, index, performance, conseil d'administration, CAC 40.

## **1. Introduction.**

La prise en compte croissante des préoccupations environnementales en France rend opportun l'utilisation de l'index environnemental de Cormier et Magnan (2003). Cet index comporte 39 indicateurs rassemblés dans six grandes catégories : Dépenses et risques, Lois et réglementations, Diminution de la pollution, Développement durable, Contamination et remise en état des sols, Management de l'environnement. Il a déjà été utilisé de manière partielle aux Etats-Unis par Wiseman (1982), au Canada par Cormier et Magnan (1999) et en Allemagne à nouveau par ces mêmes auteurs (2005). Le contenu de cet index s'inspire des travaux du CED (1975), de Estes (1976) et de Preston (1977), mais surtout de ceux de Wiseman (1982) qui, le premier, créa un index environnemental de 18 indicateurs.

Notre article applique l'index de Cormier et Magnan à la communication environnementale des sociétés du CAC 40 pour l'année comptable 2005. Le contexte français de la production environnementale a considérablement évolué depuis les travaux de Cormier et Magnan (1997) sur 246 firmes européennes et leur comparaison avec leurs homologues canadiennes. Les entreprises françaises, étaient apparues très peu cadrées du point de vue du reporting environnemental, préoccupation alors nouvelle en France, seules les entreprises du secteur des biens de consommation étaient alors attentives à la communication environnementale, loin devant les entreprises de la distribution, de l'industrie lourde et des technologies.

Depuis 1997, les lois comptables et environnementales ont fortement évolué, intégrant la philosophie de la Convention de Kyoto, la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) impose la prise en compte de la gestion sociale et environnementale comme partie intégrante du rapport annuel.

La pression des parties prenantes est forte et se concrétise par l'introduction de quotas de pollution pour certaines installations polluantes sur la période 2005-2007 (à doubler selon les recommandations de la Commission Européenne) et par la possibilité, depuis 2004 de négocier des droits à polluer comme il en existe aux Etats-Unis (CCX Chicago Climate Exchange, 2003)

Il nous a donc paru opportun, face à cette perception nouvelle des firmes françaises de leur environnement et l'impact sur leur communication, de reprendre l'approche de Cormier et Magnan, non pas dans une approche coût/bénéfice, mais dans un cadre exploratoire d'inter connectivité. Nous répondons ici au souhait de Cormier et Magnan (2005) de voir leur index utilisé dans un cadre conceptuel différent.

L'article est organisé comme suit, nous présentons en section 2 la communication environnementale comme un reflet des interactions environnementales françaises et de leur complexité, mais aussi nos différentes hypothèses. Nous exposons en section 3 la méthodologie choisie et les résultats obtenus. Enfin, en section 4, nous discuterons de nos résultats et de leurs implications.

## **2. La communication environnementale, reflet des interactions environnementales.**

Auslander (2006) crée le concept d'inter connectivité, qu'il présente comme se déclinant en deux volets, l'inter connectivité géographique<sup>1</sup> et l'inter connectivité légale<sup>2</sup>. L'inter connectivité géographique met en évidence le passage d'une zone géographique à une autre des considérations environnementales, tandis que l'inter connectivité légale voit l'environnement comme un cadre régulateur cohésif. Ces deux concepts ont été utilisés par Auslander pour examiner les effets des menaces externes sur des zones protégées comme les parcs nationaux aux Etats-Unis et les outils législatifs tendant à les contrôler.

S'appuyant sur la théorie de l'inter connectivité d'Auslander, nous étudions comment les six grandes catégories de Cormier et Magnan (2003) s'influencent les unes les autres afin d'améliorer la compréhension de cet index dans un contexte français.

La théorie de l'inter connectivité a des racines dans la littérature comptable, particulièrement dans les réflexions de Davis (2000) sur la capacité de la comptabilité par ses différentes procédures à produire de la lisibilité et de la compréhension et à réduire la présence d'ambiguïté, et celles de Bessire et Baker (2005) basées sur la théorie des cohérences humaines qui pose que la réalité est une actualisation du sens, du consensus et de la construction. Davie (2000) note que la traduction comptable est capable de par sa méticulosité, son exhaustivité, son image rationnelle et impartiale, d'augmenter l'apparence attendue d'une firme alors que Bessire et Baker (2005) montrent que cette dernière lecture serait apparentée à un paradigme interprétatif, apportant des vues spécifiques du monde, soulignant des attitudes, des comportements et des représentations.

C'est en ce sens que la communication financière des firmes doit aborder de manière imbriquée les questions environnementales afin de satisfaire à la fois à la production de rapports environnementaux et aux exigences du contexte français.

Le positionnement de la France sur les questions environnementales est souvent perçu en dehors de l'Europe comme complexe et mitigé (EORG, 2002). Au-delà de cette complexité, une pression croissante des marchés financiers pèse sur les entreprises françaises afin que ces dernières améliorent la qualité de leur communication environnementale dans leurs rapports d'activité (Cormier et Magnan, 2003). L'investissement étranger en France atteignait 42% du

---

<sup>1</sup> "geographic interconnectivity" holds that legal protections and considerations afforded a protected area should extend to activities technically performed outside that area if their unabated continuation would threaten the resources, purposes, or values for which the protected area was established by law (Auslander, page 485)

<sup>2</sup> "legal interconnectivity" envisions environmental law as one cohesive regulatory framework.

PNB et représentait 45% de la capitalisation du CAC 40 (Ambassade des Etats-Unis, 2006), rendant donc impératif une meilleure production environnementale pour les investisseurs étrangers. De la même manière, l'adoption au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en France, des normes IFRS (International Financial Reporting Standards), à la demande des marchés de capitaux, améliorent la prise en compte des spécificités du contexte français.

Toutefois, le cadre légal et réglementaire français offre le plus d'illustrations de l'inter connectivité des productions environnementales des firmes françaises. L'engagement de juin 2003 du gouvernement français de soumettre sa stratégie nationale de développement durable à la revue des pairs des autres pays (Gouvernement français, 2005). Cette responsabilité nouvelle des questions environnementales françaises est incombée au Ministère de l'Economie et du Développement Durable, par le Ministère des Affaires Etrangères, l'Institut International de l'Environnement et du Développement étant chargé d'aider en termes de méthodologie et de mise en place des processus. En 2005, la France a également adopté une Charte Environnementale qui reconnaît les droits fondamentaux et les devoirs de la protection environnementale et qui met en avant les concepts de qualité de vie, de santé et mobilise des moyens économiques et scientifiques afin d'apporter des réponses aux défis écologiques du réchauffement climatique et de l'appauvrissement de la bio diversité.

La réglementation française sur le développement durable trouve ses sources dans le Code de l'Environnement publié par le gouvernement français en 2000 qui intègre toute la réglementation relative à la protection de l'environnement, à la qualité de l'air et de l'eau, aux industries et activités polluantes, à la protection de l'environnement urbain et non urbain, thèmes chers à l'indice de Cormier et Magnan (2003). En 2003, la France a adopté la loi sur les risques naturels et technologiques (loi 2003/699 du 30 juillet 2003) et a voté en avril 2004 la loi 2004/338 du 21 avril 2004 qui met en place la directive européenne 2000/60 sur la gestion des rivières et la rend pleinement applicable à l'horizon 2015.

Une taxe sur les activités polluantes est prélevée auprès des industries les plus « sales » et concerne le traitement des déchets, les émissions de certaines substances, le décollage des gros porteurs dans les grands aéroports, les lubrifiants, les huiles recyclables et non recyclables, les détergents, les lessives, les pierres de carrière, les pesticides utilisés par l'agriculture. Aucun produit contenant du PCB<sup>3</sup> ou du PCT<sup>4</sup> ne pourra être exploité après 2010. Des systèmes de récupération pour les vieilles voitures sont mis en place (Directive 2002/96), tandis que des interdictions sont faites quant à la commercialisation d'équipements contenant des substances comme le plomb, le mercure ou le cadmium (Directive 2002/95). Le gouvernement français promeut la minimisation des déchets et leur recyclage grâce au système « Point Vert ». L'agence française pour l'environnement et les économies d'énergie développe un logo « Retour » pour les entreprises qui reprennent leurs produits et emballages à la fin de la durée de vie du produit. En accord avec les recommandations européennes, elles mêmes conformes, à l'esprit du protocole de Kyoto sur le réchauffement de la planète, beaucoup d'entreprises françaises du secteur de l'énergie et de l'équipement de la maison essaient de participer à la limitation des émissions de gaz à effet de serre. Il y a là bien, au sens de Bessire et Baker (2005) et d'Auslander (2006) une forte imbrication entre la loi, la réduction de la pollution, le développement durable et le management environnemental dans le contexte français.

Nous pouvons donc faire les hypothèses suivantes :

---

<sup>3</sup> Polychlorobiphényle

<sup>4</sup> Polychloroterphényle

- de par l'engagement français et la prise de conscience sur la protection de l'environnement, de par la réglementation mise en place, nous nous attendons à trouver une forte corrélation positive entre les six grandes catégories d'indicateurs de l'indice de Cormier et Magnan (H1)
- la qualité de la production environnementale mesurée par l'indice de Cormier et Magnan sera d'autant meilleure, les ratios seront d'autant plus forts, que la rentabilité de la firme sera élevée, et que son endettement sera faible, c'est à dire que la perception de la firme par les marchés financiers sera meilleure.

### 3. Méthode et résultats.

Nous avons analysé les rapports annuels et les rapports environnementaux disponibles sur Internet pour les sociétés du CAC 40, qui peuvent être des sociétés financières ou non financières, ce qui distingue notre étude de celles de Cormier et al (2005) et de Cormier et Magnan (2003), qui ne portent que sur des sociétés non financières.

Nous avons travaillé aussi bien sur les indicateurs synthétiques des six grandes catégories (Dépenses et risques, Lois et réglementations, Diminution de la pollution, Développement durable, Contamination et remise en état des sols, Management de l'environnement.) que sur l'ensemble des 39 indicateurs utilisables. Nous présentons ici les six grandes catégories et leur contenu (Tableau 1).

	Variables explicatives dépendantes
<b>Dépenses et risques</b>	<b>DVB1</b>
Dépenses actuelles et passées pour des équipements de contrôle de la pollution	DVC1
Coûts actuels et passés de contrôle de la pollution	DVC2
Estimation de dépenses futures pour des équipements de contrôle de la pollution	DVC3
Estimation des coûts futurs de contrôle de la pollution	DVC4
Financement pour des investissements de contrôle de la pollution	DVC5
Dette environnementale	DVC6
Provision pour risque à caractère environnemental	DVC7
Provision pour charge à caractère environnemental	DVC8
<b>Lois et Réglementations</b>	<b>DVB2</b>
Litige présent ou potentiel sur l'environnement	DVC9
Amendes ou pénalités environnementales	DVC10
Contraintes réglementaires	DVC11
Actions correctrices	DVC12
Accidents environnementaux	DVC13
Anticipation de réglementations à venir	DVC14
<b>Diminution de la pollution</b>	<b>DVB3</b>
Information sur les émissions dans l'air	DVC15
Information sur les rejets dans l'eau	DVC16
Information sur les déchets solides	DVC17
Dispositifs, process et installations de contrôle	DVC18
Conformité des installations	DVC19
Bruits et odeurs	DVC20
<b>Développement durable</b>	<b>DVB4</b>

Protection des ressources naturelles	DVC21
Recyclage	DVC22
Cycle de vie du produit	DVC23
<b>Contamination et remise en état des sols</b>	<b>DVB5</b>
Sites	DVC24
Effort actuel et futur de remise en état	DVC25
Provisions pour remise en état des sols	DVC26
Nombre de cas de pollution	DVC27
Nature des cas de pollution	DVC28
Gestion des cas de pollution	DVC29
Frais générés par les cas de pollution	DVC30
<b>Management de l'environnement</b>	<b>DVB6</b>
Politiques environnementales ou intérêt manifesté par la firme	DVC31
Structure du management environnemental	DVC32
Audit environnemental	DVC33
Buts et cibles environnementaux	DVC34
Récompenses	DVC35
Département du contrôle de la pollution	DVC36
ISO 14000	DVC37
Participation à l'élaboration des standards environnementaux	DVC38
Projets communs avec d'autres entreprises sur le management environnemental	DVC39

**Tableau 1 : Indicateurs synthétiques et indicateurs détaillés de l'index de Magnan et Cormier.**

Pour les indicateurs synthétiques aussi bien que pour les indicateurs détaillés, nous les avons utilisés de manière non pondérée<sup>5</sup> mais aussi de manière pondérée<sup>6</sup>.

Notre étude sur les entreprises du CAC 40 nous permet de présenter par entreprise le score non pondéré (note maximum 1) et le score pondéré (maximum 3) et de mettre en évidence des différences importantes entre les différentes entreprises du CAC 40.

Entreprise du CAC-40	Cormier et al Index	
	Non pondéré	Pondéré
ACCOR	.44	1.26
AGF-ASS.GEN.FRANCE	.33	.69
AIR LIQUIDE	.26	.72
ALCATEL	.10	.21
ALSTOM	.44	.67
AXA	.51	1.15
BNP PARIBAS	.51	1.36
BOUYGUES	.56	1.36
CAP GEMINI	.05	.05
CARREFOUR	.56	1.13

<sup>5</sup> Les six grands indicateurs sont qualifiés de non pondérés, quand ils mesurent simplement la présence (1) ou l'absence de l'information.

<sup>6</sup> Les six grands indicateurs sont qualifiés de pondérés, quand ils mesurent l'absence de l'information (0), une information décrite de manière générale (1), d'une manière spécifique (2), de manière détaillée au plan quantitatif ou qualitatif (3).

CREDIT AGRICOLE	.00	.00
DANONE	.54	.95
DEXIA	.49	1.00
EADS	.62	1.33
EDF	.85	2.05
ESSILOR INTL	.54	1.15
FRANCE TELECOM	.49	.54
GAZ DE FRANCE	.51	1.15
LAFARGE	.74	1.74
LAGARDERE S.C.A.	.33	.95
L'OREAL	.77	1.49
LVMH	.62	1.33
MICHELIN	.44	1.21
PERNOD RICARD	.26	.62
PEUGEOT	.28	.77
PPR	.41	.69
PUBLICIS GROUPE SA	.15	.28
RENAULT	.51	.82
SAINT GOBAIN	.67	1.31
SANOFI-AVENTIS	.72	1.38
SCHNEIDER ELECTRIC	.59	1.10
SOCIETE GENERALE	.36	.69
STMICROELECTRONICS	.54	.70
SUEZ	.82	1.72
THOMSON	.00	.00
TOTAL	.64	1.23
VEOLIA ENVIRON.	.82	1.72
VINCI (EX.SGE)	.74	1.31
VIVENDI	.59	1.38
Total	.48	1.00

**Tableau 2 : Scores non pondérés et pondérés des entreprises du CAC 40.**

L'étude des scores non pondérés sur les six grandes catégories met en évidence d'excellentes performances sur les critères Lois et Réglementations, Diminution de la Pollution, Développement Durable et Management Environnemental, et moindres sur les critères Dépenses et Risques et Contamination et remise en état des sols (Tableau 3

No	Grandes categories de l'index de Cormier et Magnan	Non pondéré		Pondéré	
		Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
1	Dépenses et Risques	.29	.248	.50	.499
2	Lois et Réglementations	.58	.492	.32	.433
3	Diminution de la Pollution	.71	.316	1.70	.921
4	Développement durable	.70	.381	1.59	1.001
5	Contamination et Remise en état des sols	.39	.335	.74	.702
6	Management environnemental	.69	.262	1.43	.630
Tot		.48	.224	1.00	.498

**Tableau 3 : Grandes catégories de l'index de Cormier et Magnan**

Une analyse plus détaillée des indicateurs confirme les conclusions précédentes, le critère Dépenses et Risques comme le critère Contamination et remise en état des sols présentent des performances insuffisantes et inférieures à la moyenne de 0,48 (non pondéré) ou de 1 (pondéré). Tableau 4.

Gran de catég orie	No	Indicateurs détaillés	Unweighted		Weighted	
			Mean	Std	Mean (out of 3)	Std
1	1	Dépenses actuelles et passées pour des équipements de contrôle de la pollution	.59	.498	1.10	1.119
	2	Coûts actuels et passés de contrôle de la pollution	.46	.505	.79	.978
	3	Estimation de dépenses futures pour des équipements de contrôle de la pollution	.26	.442	.44	.852
	4	Estimation des coûts futurs de contrôle de la pollution	.13	.339	.21	.570
	5	Financement pour des investissements de contrôle de la pollution	.51	.506	.74	.880
	6	Dettes environnementales	.00	.000	.00	.000
	7	Provision pour risque à caractère environnemental	.15	.366	.33	.869
	8	Provision pour charge à caractère environnemental	.18	.389	.38	.877
2	9	Litige présent ou potentiel sur l'environnement	.13	.339	.33	.898
	10	Amendes ou pénalités environnementales	.05	.223	.13	.570
	11	Contraintes réglementaires	.13	.339	.13	.339
	12	Actions correctrices	.36	.486	.49	.721
	13	Accidents environnementaux	.21	.409	.36	.811
	14	Anticipation de réglementations à venir	.33	.478	.49	.823
3	15	Information sur les émissions dans l'air	.74	.442	2.00	1.338
	16	Information sur les rejets dans l'eau	.69	.468	1.82	1.355
	17	Information sur les déchets solides	.74	.442	1.97	1.287
	18	Dispositifs, process et installations de contrôle	.85	.366	1.90	1.095
	19	Conformité des installations	.79	.409	1.63	1.025
	20	Bruits et odeurs	.44	.502	.90	1.188
4	21	Protection des ressources naturelles	.77	.427	1.74	1.163
	22	Recyclage	.72	.456	1.69	1.173
	23	Cycle de vie du produit	.62	.493	1.33	1.199
5	24	Sites	.59	.498	1.10	1.071
	25	Effort actuel et futur de remise en état	.67	.478	1.38	1.161
	26	Provisions pour remise en état des sols	.18	.389	.31	.731
	27	Nombre de cas de pollution	.15	.366	.28	.759
	28	Nature des cas de pollution	.38	.493	.64	.986
	29	Gestion des cas de pollution	.46	.505	.92	1.156
	30	Frais générés par les cas de pollution	.31	.468	.56	.882
	31	Politiques environnementales ou intérêt manifesté par la firme	.85	.366	2.05	.999
	32	Structure du management environnemental	.87	.339	2.08	.984

6	33	Audit environnemental	.79	.409	1.56	1.071
	34	Buts et cibles environnementaux	.72	.456	1.31	1.030
	35	Récompenses	.21	.409	.31	.655
	36	Département du contrôle de la pollution	.69	.468	1.18	1.023
	37	ISO 14000	.64	.486	1.44	1.252
	38	Participation à l'élaboration des standards environnementaux	.74	.442	1.49	1.023
	39	Projets communs avec d'autres entreprises sur le management environnemental	.69	.468	1.48	1.144
	Tot		.48	.224	1.00	.498

**Tableau 4 : Indicateurs individuels pondérés et non pondérés de l'indice de Cormier et Magan.**

L'étude de la corrélation entre les six grandes catégories non pondérées d'une part et de la corrélation entre les catégories non pondérées et les catégories pondérées montre des liens forts entre les six grandes catégories non pondérées et entre les six catégories non pondérées et les catégories pondérées.

	<i>DVB1</i>	<i>DVB2</i>	<i>DVB3</i>	<i>DVB4</i>	<i>DVB5</i>	<i>DVB6</i>
<i>DVB1</i>	1	0.909*	0.503**	0.428**	0.682**	0.509**
<i>DVB2</i>	0.924**	1	0.478**	0.367*	0.637**	0.483**
<i>DVB3</i>	0.532**	0.508**	1	0.654**	0.622**	0.673**
<i>DVB4</i>	0.426**	0.383**	0.644**	1	0.618**	0.694**
<i>DVB5</i>	0.677**	0.657**	0.691**	0.659**	1	0.560**
<i>DVB6</i>	0.479**	0.473**	0.519**	0.669**	0.582*	1

**Tableau 5 : Matrice de corrélation entre les grandes catégories non pondérées.**

\*\* signification au seuil de 1%

\* signification au seuil de 5%

L'étude des corrélations au sein des catégories non pondérées (Tableau 5) mais en évidence des scores élevés et positifs entre les différentes catégories. En d'autres termes, nous pouvons parler d'inter connectivité entre ces différents éléments. Les grandes catégories non pondérées de l'indice de Cormier et Magan sont fortement et positivement corrélées.

	<i>DVBw1</i>	<i>DVBw2</i>	<i>DVBw3</i>	<i>DVBw4</i>	<i>DVBw5</i>	<i>DVBw6</i>
<i>DVB1</i>	1	.261	.466**	.373*	.655**	.430*
<i>DVB2</i>	.518**	1	.115	.041	.187	.072
<i>DVB3</i>	.495**	.110	1	.611**	.567**	.693**
<i>DVB4</i>	.334**	.190	.522**	1	.568**	.740**
<i>DVB5</i>	.594**	.465**	.537**	.584**	1	.571**
<i>DVB6</i>	.392*	.109	.615**	.707**	.621**	1

**Tableau 6 : Matrice de corrélation entre les catégories non pondérées et les catégories pondérées.**

\*\* signification au seuil de 1%

\* signification au seuil de 5%

L'étude des corrélations entre les grandes catégories non pondérées et les grandes catégories pondérées (Tableau 6) montre qu'à part pour la catégorie Lois et Réglementations, tous les scores sont élevés et positifs entre les différentes catégories.

	DVB3	DVB4	DVB5	DVB6	DVBw3	DVBw6
ef	-,413(**)	-,368(*)	-0,095	-,546(**)	-0,248	-,321(*)
rn	0,207	0,02	0,303	0,255	0,022	0,274
rkpn	0,225	,381(*)	,344(*)	0,27	0,227	0,302
rrdn	0,219	,360(*)	0,242	0,263	0,162	0,228
rosf	-0,028	,477(**)	0,273	-0,012	0,045	0,106
roce	-0,027	,476(**)	0,271	-0,014	0,048	0,105
rota	0,229	,376(*)	0,29	0,289	0,207	0,276
m_Endette ment	-,537(**)	-,485(**)	-0,266	-,667(**)	-,404(*)	-,479(**)
m_Rdt KP	0,118	,415(*)	0,268	0,114	0,226	0,2
m_Rdt RD	-0,017	,452(**)	0,267	-0,012	0,045	0,102

**Tableau 7 : Corrélations entre indicateurs financiers et grandes catégories non pondérées ou pondérées.**

\*\* au seuil de 1%

\* au seuil de 5%

Nous avons retenu les indicateurs financiers suivants :

- des ratios de structure de bilan (ef)<sup>7</sup>
- des ratios de rentabilité (rn, rkpn, rrdn, rosf, roce, rota)<sup>8</sup>
- des ratios sectoriels (m\_Endettement, m\_Rdt KP, m\_Rdt RD)<sup>9</sup>

Nous mettons en évidence :

- concernant la diminution de la pollution (DVB3) des corrélations inverses entre l'équilibre financier d'une part, l'endettement mesuré rapport au secteur d'activité d'autre part, et la prise en compte de la diminution de la pollution. Les entreprises ayant un fonds de roulement déséquilibré et/ou un endettement supérieur à la moyenne de leur secteur d'activité prendraient donc moins en compte la diminution de la pollution. Le ratio pondéré de même nature (DVBw3) confirme la relation inverse entre endettement sectoriel et diminution de la pollution
- concernant le développement durable, nous trouvons des relations positives (significatives au seuil de 5%) entre les différents indicateurs de rentabilité tant calculés au niveau de l'entreprise, qu'évalués en la comparant par rapport à son secteur d'activité et la communication sur le développement durable. L'entreprise rentable en soi et par rapport à son secteur d'activité communique sur le développement durable. Des relations inverses entre la structure de bilan (ef) et l'endettement sectoriel sont avérées. Plus l'entreprise communique sur le développement durable, plus son équilibre financier est faible et plus la firme est endettée.
- concernant la contamination et la remise en état des sols, une relation positive entre la communication sur cet item et le rendement des capitaux propres nets est établie. Plus

<sup>7</sup> Ef est l'équilibre financier

<sup>8</sup> rn, rkpn, rrdn, rosf, roce, rota. Rn est la rentabilité nette, rkpn est le rendement des capitaux propres nets, rrdn est le rendement des ressources durables nettes, rosf est le return on shareholders funds, roce est le return on capital employed, rota est le return on total assets.

<sup>9</sup> m\_Endettement, m\_Rdt KP, m\_Rdt RD

l'entreprise s'exprime sur la contamination et la remise en état des sols, plus le rendement des capitaux propres est élevé.

- Concernant le management environnemental (DVB6 et DVBw6), nous trouvons une corrélation négative entre l'équilibre financier d'une part, et l'endettement sectoriel d'autre part, et la production d'information sur le management environnemental.

Les résultats restent contrastés selon les items étudiés, la prise en compte par la firme de l'environnement est parfois liée à des indicateurs de rentabilité, parfois corrélée de manière inverse à la rentabilité, à l'endettement, ou à l'équilibre financier de la firme.

Ces résultats obtenus sur les entreprises du CAC 40 infirment les conclusions de Cormier et Magnan (2005) sur la performance de la firme qui ne serait pas un élément important de la production d'informations environnementales.

	DVB2 = Lois et Réglementations	DVB3 Diminution de la Pollution	DVB5 Contaminat ion et Remise en état des sols	DVBw3	DVBw4 Développe ment durable	DVBw6 Manageme nt environne mental
NbDirDir	,414(*)	0,29	,541(**)	0,155	0,334	0,21
NbAdsDir	0,234	,493(*)	0,237	,653(**)	,470(*)	,485(*)
NbAdsAds	,467(**)	0,077	0,165	0,044	,464(**)	0,123

**Tableau 8 : Corrélations entre indicateurs de structure du conseil et grandes catégories non pondérées ou pondérées.**

Nous avons étudié la taille et la structure du conseil, en notant les liens entre les différents conseils d'administration. Nous avons noté combien d'administrateurs occupaient dans d'autres sociétés soit des mandats d'administrateurs (NbAdsAds) soit des postes de dirigeants (NbAdsDir). A l'inverse, nous avons identifié les dirigeants qui occupaient dans d'autres sociétés soit des mandats d'administrateurs (NbDirAds), soit d'autres postes de dirigeants (NbDirDir).

Nous pouvons noter que cinq items sur six, Lois et Réglementations (non pondéré), Diminution de la Pollution (non pondéré et pondéré), Contamination et remise en état des sols (non pondéré), Développement durable (pondéré), Managment environnemental (pondéré), une forte corrélation positive existe entre ces rubriques et l'ouverture du conseil. Nous mesurons l'ouverture du conseil par le nombre d'administrateurs (dirigeants), administrateurs (dirigeants) dans d'autres sociétés.

#### **4. Conclusion.**

Notre article met en évidence l'inter connectivité des différentes catégories de l'index de Cormier et Magnan, les liens entre les indicateurs financiers et les mesures de cet index, les liens entre les indicateurs de structure du conseil et les mesures de cet index. Toutefois, le sens de la causalité n'est pas établi.

Il convient de s'interroger sur l'opportunité d'utiliser un index avec autant d'indicateurs, alors que ces indicateurs pondérés ou non semblent être redondants, et dont l'utilisation est parfois ambiguë et délicate. D'autres pistes de recherche sont à poursuivre, nous envisageons de mener une étude comparative sur le SBF 120 et sur le SBF 250 afin de voir si des différences

significatives existent quant à la production environnementale en fonction des différents indices boursiers.

## **Bibliographie :**

ADEME (2006) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,  
<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=11433&m=3&cid=96>

Air Liquide (2005) Air Liquide Annual Report, France.

Auslander, J. M. (2006) Reversing the Flow : The Interconnectivity of Environmental Law in Addressing External Threats to Protected Lands and Waters, *Harvard Environmental Law Review*, 30(2), pp. 482-549.

Bessire, D. and Baker, C. R. (2005) The French Tableau de bord and the American Balanced Scorecard: a critical analysis, *Critical Perspectives on Accounting*, 16, pp. 645-664.

CED (1975) More Effective Programs for a Cleaner Environment, Committee for Economic Development, New York.

Cormier, D. and Magnan, M. (2003) Environmental Reporting Management: A Continental European Perspective, *Journal of Accounting and Public Policy*, 22, pp. 43-62.

Cormier, D., Magnan, M., and Van Velthoven, B. (2005) Environmental Disclosure Quality in Large German Companies: Economic Incentives, Public Pressures or Institutional Conditions?, *European Accounting Review*, 14(1), pp. 3-39.

Davie, S. S. K. (2000) The Significance of Ambiguity in Accounting and Everyday Life: The Self-Perpetuation of Accounting, *Critical Perspectives on Accounting*, 11, pp. 311-334.

Deegan, C. (2004) Environmental disclosures and share prices – a discussion about efforts to study this relationship, *Accounting Forum*, 28, pp. 87-97.

Dierkes, M. and Preston, L. E. (1977) Corporate Social Accounting Reporting for the Physical Environment: A Critical Review, *Accounting, Organizations and Society*, 2(1), pp. 3-22.

Economist (2005) Country Commerce: France, The Economist Intelligence Unit Limited, London.

Embassy of the US (2006) Remarks to Private Equity Summit Gala Dinner, April 4,  
<http://www.amb-usa.fr/ambassador/speeches/2006/040406.htm>

EORG (2002) Standard Eurobarometer 58.0: The Attitudes of Europeans Towards Environment, The European Opinion Research Group, Brussels, Belgium, December.

Estes, R. (1976) Standards for Corporate Social Reporting, *Management Accounting*, 58(5), pp. 19-23.

Euronext (2006) CAC 40,  
[http://www.euronext.com/trader/indexprofile/editorial/anchors/wide/0,4772,1732\\_6868,00.html?selectedMep=1&idInstrument=20631&isinCode=FR0003500008](http://www.euronext.com/trader/indexprofile/editorial/anchors/wide/0,4772,1732_6868,00.html?selectedMep=1&idInstrument=20631&isinCode=FR0003500008)

French Government (2005) “The French National Strategy for Sustainable Development: Report on a Peer and Shared Learning Process”, Ministry of Ecology and Sustainable Development and Ministry of Foreign Affairs.

Globenet (2006) France: contaminated site remediation, [http://www.globenet.ca/market\\_reports/index.cfm?ID\\_Report=1079](http://www.globenet.ca/market_reports/index.cfm?ID_Report=1079)

NSSD (2006) National Strategies for Sustainable Development, <http://www.nssd.net/>

Prime Minister Government Portal (2005) Environment: mobilisation for sustainable development, [http://www.premier-ministre.gouv.fr/en/chantiers/major\\_projects\\_94/mobilisation\\_for\\_sustainable\\_development\\_55607.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/en/chantiers/major_projects_94/mobilisation_for_sustainable_development_55607.html)

Street Authority (2006) CAC-40 Index, <http://www.streetauthority.com/terms/index/cac40index.asp>

UIC (2006) Nuclear Power in France, Briefing Paper No 28, August, Uranium Information Centre, Melbourne.

Wiseman, J. (1982) An Evaluation of Environmental Disclosures Made in Corporate Annual Reports, *Accounting, Organizations and Society*, 7(1), pp. 363-384.